

CONCOURS DEPARTEMENTAL DU MEILLEUR CROISSANT 2019

REGLEMENT

Article 1 : Organisateur

Le Groupement Professionnel de la Boulangerie et Pâtisserie de l'Ardèche organise le concours départemental du Meilleur Croissant 2019, qui aura lieu, le **Lundi 1er Avril 2019 lors des Journées Professionnelles Foud'Ardèche organisées par Ardèche le Goût au CEP du Prieuré à SAINT-PERAY.**

Article 2 : Eligibilité

Ce concours est ouvert à tous les professionnels boulangers et pâtisseries du département (salariés et chefs d'entreprise).

Le concours est gratuit pour les adhérents au Groupement, une participation de 100 € est demandée par candidat pour les entreprises non adhérentes.

Les boulangers et pâtisseries du département devront présenter un lot de 4 croissants

Article 3 : Inscriptions

Les candidats devront impérativement confirmer leur inscription **avant le Vendredi 15 mars 2019**

- Soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) à : Groupement Professionnel de la Boulangerie et Pâtisserie de l'Ardèche - 70 Allée des Ondines - 07500 GUILHERAND-GRANGES
- Soit par mail à : gpt.boulangerie07@gmail.com